

Recherches sociographiques



Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*

Gérald Fortin

Volume 4, numéro 2, 1963

Thèmes idéologiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055189ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055189ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fortin, G. (1963). Compte rendu de [Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*]. *Recherches sociographiques*, 4(2), 245–246.
<https://doi.org/10.7202/055189ar>

Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1962, 142 p.

Dans l'état actuel de la recherche au Canada français, toute monographie ou mieux tout effort de synthèse prend une importance considérable. L'essai de M. Garigue mérite donc un examen attentif puisqu'il s'agit d'une première tentative pour formuler une problématique d'ensemble de la famille canadienne-française.

Cet examen, surtout s'il veut être objectif, est rendu assez difficile par le ton critique sinon polémique de M. Garigue lorsqu'il s'agit des études ou monographies de ses collègues canadiens ou américains. Il est donc peut-être important de noter dès le début que si notre intention est critique elle n'est pas polémique. Notre intention est avant tout de faire avancer la problématique de la famille.

La contribution de M. Garigue se situe à plusieurs niveaux plus ou moins indépendants les uns des autres : l'état de la théorie de la sociologie de la famille ; une hypothèse, sinon une thèse, sur la relation famille-société globale au Canada français ; des éléments monographiques sur la famille actuelle.

Après avoir rappelé l'évolution des notions de fonction et de structure en anthropologie et de leur utilisation en sociologie de la famille, l'auteur se propose d'analyser dans la famille « les rapports structurés, les fonctions que remplissent ces structures et les valeurs qui s'y rattachent ». En cela, il se conforme tout à fait aux positions les plus généralement admises en sociologie de la famille. Dans une problématique générale de la famille dans une société moderne, il aurait fallu aller un peu plus loin. Même si l'évolutionnisme grossier des débuts est rejeté par tous les chercheurs sérieux, la sociologie de la famille ne peut faire autrement que de reconnaître l'existence de multiples agencements de structures et de fonctions, de même que la transformation dans l'ordre d'importance de certaines fonctions. Certains éléments structurels peuvent même dans deux cas différents avoir des fonctions différentes : ceci semble le cas de la parenté dans la famille rurale et la famille urbaine. Certes, il faut admettre avec M. Garigue que la typologie binaire, famille rurale-famille urbaine, famille traditionnelle-famille urbanisée, est trop simpliste pour rendre compte des résultats d'observation qu'accumule à un rythme croissant la sociologie. Cependant, la faiblesse d'une typologie ne détruit pas la valeur de la typologie comme instrument théorique. Au contraire, la typologie à plusieurs pôles est peut-être le seul instrument qui puisse, dans l'état actuel de la théorie, permettre d'établir un certain ordre dans le fouillis des résultats même contradictoires de la recherche contemporaine. En fait, il faudra d'abord inventer plusieurs typologies, basées sur un nombre réduit de critères et temporairement indépendantes les unes des autres. Ainsi, on pourrait distinguer une typologie basée sur la structure interne de la famille (rôles des membres), d'une typologie basée sur la structure externe (interaction avec autres groupes), d'une typologie basée sur les fonctions prédominantes, etc. L'analyse des relations théoriques entre ces différents types permettrait la création de types complexes multiples plus riches et plus significatifs que les types rural-urbain. Cet effort théorique est essentiel si l'on veut vraiment évaluer ce que la famille canadienne-française a d'original, si vraiment elle a quelque chose d'original. Sous un tel éclairage les affirmations de l'auteur à la page 91 prendraient un sens précis, alors qu'elles sont actuellement assez gratuites. L'auteur affirme que la famille canadienne-française « se distingue » par trois traits structureaux et par deux traits au niveau des valeurs. Mais de quoi se distingue-t-elle ? En quoi ces traits ou cette combinaison de traits sont-ils originaux ? À première vue, ces traits se retrouvent dans la famille de plusieurs sociétés, y compris la société américaine. Afin d'interpréter à sa juste valeur la famille canadienne-française, un premier effort en vue de préciser une problématique doit porter sur un raffinement de la théorie.

M. Garigue a cru pouvoir obvier à cet impératif en poussant l'analyse de la relation existant entre la famille et la société canadienne-française. Pour lui, si la société canadienne-

française est différente des autres groupes ethniques au Canada ou ailleurs, sa famille sera elle aussi différente. Cette hypothèse repose sur le postulat que la famille doit s'ajuster fonctionnellement à la société où elle se trouve, ou plus généralement que la famille est un reflet de la société. Connaissant la structure de la société, on pourra, selon ce postulat, prédire les fonctions et la structure de la famille. Cette façon de poser le problème soulève à notre sens plus de problèmes qu'elle n'en résout. D'un objet relativement simple, on est poussé vers un objet beaucoup plus complexe, la société. Avant d'aborder l'analyse de la famille, il nous faut connaître la société. Il nous faudra établir hors de tout doute que les Canadiens français « se distinguent » avant d'affirmer que leur famille « se distingue ». Une première difficulté de cette démarche, c'est que la théorie de la société est encore moins avancée que la théorie de la famille. Un effort théorique serait encore plus nécessaire dans la problématique. Une deuxième difficulté est qu'il faut connaître la société. L'auteur dénonce très justement les généralisations hâtives de plusieurs historiens et sociologues par rapport à notre société. Du même coup, cependant, il se lance lui-même dans une autre généralisation qui apparaît aussi hâtive. Ce n'est pas le lieu, ici, d'analyser la thèse de l'auteur sur les caractères et l'évolution de la société canadienne-française. Sans rejeter ou accepter à priori cette thèse, il nous semble que celle-ci a besoin d'être élaborée beaucoup plus et surtout d'être appuyée sur des preuves à la fois plus fouillées et plus précises. En attendant un ouvrage plus poussé sur cette question, nous devons considérer cette thèse tout au plus comme une hypothèse de travail intéressante. Nous pourrions quand même rappeler à M. Garigue une critique que nous avons formulée à l'égard des études sur le milieu rural à l'occasion du colloque de 1962 sur « La situation de la recherche sur le Canada français » : avant de généraliser, il faut assumer toute la diversité de l'objet à l'étude. L'hypothèse de M. Garigue, comme celles qu'il veut réfuter, est encore trop simple pour tenir compte de toute la réalité. Mais, revenant à la famille, vu la difficulté de connaître la société, ne pourrait-on pas renverser la proposition déduite du postulat de base ? Ne pourrait-on pas affirmer que, connaissant la structure et les fonctions de la famille, on peut induire certaines caractéristiques de la société ? À première vue cette nouvelle proposition semble logiquement valide. Si c'était le cas, une problématique de la famille pourrait aider à construire la problématique si complexe de la société.

Enfin, l'auteur offre quelques matériaux monographiques sur la famille contemporaine. Ici encore le désir de généraliser trop vite est apparent. L'auteur a combiné divers échantillons qualitatifs dans une seule analyse, sans même définir très clairement les populations couvertes par ces échantillons. Une hypothèse est vérifiée par un groupe, une hypothèse reliée, par un autre groupe. Le procédé est assez déconcertant. Mieux eût valu, semble-t-il, présenter trois ou quatre monographies limitées chacune à un sous-groupe bien défini. La bonne qualité du matériel l'aurait permis, et les résultats auraient été sans doute plus utiles. On aurait pu plus facilement déterminer les sous-groupes non étudiés de même que les traits qui sont vraiment communs et ceux qui sont spécifiques à certains groupes. Ici encore, il est peut-être bon de rappeler qu'une problématique de la famille canadienne-française doit reposer sur le postulat qu'il n'existe pas *a priori* une famille mais plusieurs types de familles caractéristiques de divers milieux. Si « la famille » existe, il sera toujours temps de la découvrir à posteriori.

Gérald FORTIN

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*